

Autorisation de prélèvement par carte bancaire

Afin que nous puissions exploiter cette autorisation Merci de renseigner l'ensemble des zones grisées

A adresser à DSMA : 27, rue Guy Moquet 92240 Malakoff ou à faxer avec votre commande au 01 4612 4655

Moi (nom, prénom et fonction du détenteur de la carte) :

[REDACTED]

autorise la société DSMA à prélever sur ma carte bancaire ci-dessous désignée, la somme correspondant :

- à toutes les expéditions ()

- à la seule expédition ()

honorant le(s) bon(s) de commande de la Société (veuillez indiquer le nom et le statut juridique de votre société) :

[REDACTED]

Carte bancaire N°

/ / / / /**/ / / / /**/ / / / /**/ / / / /**/

Type de carte (visa – master card – premier ...) :

[REDACTED]

N° de cryptogramme (les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire)

/ / / /

Expire le (mm/aa) : ***/...../...../**

Nom de la banque et de l'agence émettrice de la carte bancaire : -

[REDACTED]

Aussi, je m'engage à vous informer par fax au 01 46 12 46 58 de tout changement ou modification concernant la présente autorisation.

Merci de joindre une copie de la pièce d'identité du détenteur de la carte.

Date

signature du détenteur de la carte

cachet de l'Entreprise.

[REDACTED]

La carte bancaire, LE BON MOYEN POUR AVOIR DE L'ENCOURS

Grâce à votre carte bancaire vos règlements pourraient être prélevés sur votre compte à 30 JOURS OU PLUS !

Pour cela, consultez votre agence bancaire, vous y avez droit !

Règlement par virement bancaire

Domiciliation : UBP Issy Les Moulineaux

Code banque : 30938

Code guichet : 00043 N° de compte : 00110600006 Clé RIB : 19

Pour déclencher immédiatement l'expédition de votre commande:

Le virement à notre crédit nous sera confirmé par fax et exclusivement par votre banque au 01 4612 4658.

N.B. : par souci d'une gestion efficace, l'absence de règlement complet sous un délai de 3 jours provoque l'annulation de la commande sans avis préalable.

CB-VISA